

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GIRAUT DE BORNEIL

PROCES-VERBAL

Séance du mardi 26 novembre 2024

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : 3

Date de la transmission de la convocation aux membres : 18 novembre 2024

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président du conseil d'administration : M. NORMAND Laurent

Secrétaire de séance : M. LACAUD Carl


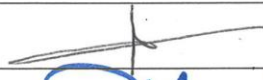
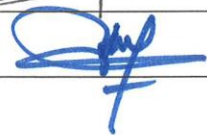





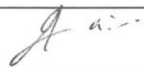



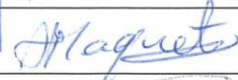
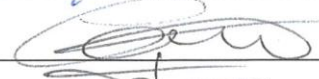

Quorum : 10

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 5 novembre 2024
- 3- Projet de budget 2025
- 4- Contrats et conventions
- 5- DBM
- 6- Informations et questions diverses

	CIV	NOM Prénom	Représentant CA	Absent	Excusé	émargement
Représentants de l'institution	M.	NORMAND Laurent	Proviseur - Président			
	M.	LACAUD Carl	Principal Adjoint			
	M.	LE GOANVIC Didier	Secrétaire général d'EPLÉ			
	Mme	REYJAL-POUCHARD Céline	Conseillère Principale d'éducation			
	Mme	SEDAN Annie	repr. SIVOS			
	Mme	DUCROCQ Corinne	repr. CD24			
	M.	BEDRINE Didier	repr. commune			
	M.	BUFFAT Marc	personnalité qualifiée			
TOS		3 sièges non pourvus				
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M.	LACOTTE Lionel	repr. Pers. Enseignant			
	Mme	VIDAL-GERAUD Anne-Sophie	repr. Pers. Enseignant		X	
	M.	THIBAUT David	repr. Pers. Enseignant			
			3 sièges non pourvus			
Représentants des élèves	Mlle	PEDENON Louise 3ème 3	repr. Elèves			
	Mlle	NGUYEN Mai 4ème 3	repr. Elèves			
	Mlle	DENNE Kristen 4ème 1	repr. Elèves suppl.			
	Mlle	JUHEL Erwan 3ème 1	repr. Elèves suppl.			
Représentants des parents d'élèves	Mme	GUADAGNA Alexandra	repr. Parents d'élèves			
	Mme	BEAUVIEUX Virginie	repr. Parents d'élèves			
	M.	MAQUET Jean-Michel	repr. Parents d'élèves			
	Mme	MAQUET Aline	repr. Parents d'élèves			
	Mme	CANTY Laetitia	repr. Parents d'élèves			
	M.	CLERGERIE Fabien	repr. Parents d'élèves			
	Mme	PERRIER Christine	repr. Parents d'élèves suppl.			
Invitée	Mme	BRIVADIS Julia	Agent comptable			
	Total	membres Titulaires membres Suppléants				

Signatures :

Le président,
Laurent NORMAND



Le secrétaire de séance,
Carl LACAUD



Le conseil d'administration est ouvert à 18h07.

15 membres sont présents en début de séance. Le quorum est atteint et les délibérations peuvent se dérouler régulièrement. M. NORMAND, proviseur et président du conseil d'administration, remercie les membres pour leur présence.

1) Désignation du secrétaire de séance : M. LACAUD, principal adjoint, est volontaire.

VOTE : Nombre de votants : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2) Validation du compte rendu de la séance du mardi 5 novembre 2024

Il n'y a pas de commentaire ni de demande de modification. Le procès-verbal est donc mis aux voix.

Le règlement intérieur du conseil d'administration sera évoqué ultérieurement après le projet de budget 2025.

VOTE : Nombre de votants : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3) Projet de budget 2025

M. NORMAND explique l'ouverture du service spécial SRH, 90 % du budget du collège sont versés au lycée. Le lycée supporte la très majorité des dépenses, précise M. LE GOANVIC. L'attache du Conseil départemental a été prise pour faire évoluer la clé de répartition entre le collège et le lycée (30 %-70 %) en adaptant le calendrier relatif à la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par le Conseil départemental. Ces modalités devraient être validées prochainement. Les fonds non utilisés en fin d'année au collège alimenteront les fonds de roulement du collège au cours des prochaines années.

2025 est une année de transition pour commencer à reconstituer les fonds de roulement pour permettre un meilleur rayonnement du projet éducatif et pédagogique de l'établissement, en suspendant certaines dépenses qui vont être détaillées.

Concernant le montage de projets notamment pour les voyages, l'association de parents d'élèves (APE) peut apporter un soutien financier à condition que ce soit écrit dans ses statuts. Le dispositif « La trousse à projets », la plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale (<https://trousseaprojets.fr/>), peut aussi être utilisé. Mme GUADAGNA demande une précision sur les fonds de roulement et la DGF, à laquelle répond M. NORMAND.

Mme BRIVADIS, agent comptable et invitée, prend la parole pour préciser son rôle et expliciter le principe de la clé de répartition au sein d'une cité scolaire, ainsi que celui des fonds de roulement. M. NORMAND annonce que la commission permanente du Conseil départemental du 18 novembre 2024 a octroyé une dotation complémentaire de fonctionnement de 15 000 €.

Mme GUADAGNA questionne sur les procédures de recouvrement de créances. Mme BRIVADIS précise que 40 % de créances reviennent irrécouvrables après une procédure en France. Elle souligne la nécessité de travailler sur les aides en amont dont peuvent bénéficier les familles. Par ailleurs, le coût d'un huissier pour ces recouvrements ne pourrait être supporté par la situation financière de la cité scolaire. M. LE GOANVIC précise qu'une trentaine de familles ont été recontactées et que des relances ont été mises en œuvre.

Le retour des créances ne sera pas effectif au 31/12/2024 et le collège doit cependant payer selon ses engagements notamment les reversements au lycée à partir du début de l'année 2025. La DGF sera versée plus tôt pour faciliter le début de l'année. Les représentants des élèves et Mme BRIVADIS échangent pour

donner du sens aux principes financiers d'un établissement public local d'enseignement. M. NORMAND fait part de ses souhaits pour l'année 2026 en présentant l'année 2025 comme une année de transition.

Mme GUADAGNA réitère sa demande relative au soutien financier que peut apporter l'APE notamment pour les voyages. Mme BRIVADIS reprécise que l'APE peut faire un don à l'établissement, accepté et reçu, à condition que ce soit stipulé dans les statuts de l'association. L'état financier de l'établissement doit cependant lui permettre de régler les factures et les engagements relatifs au voyage concerné, d'où la nécessaire reconstitution des fonds de roulement.

Mme BRIVADIS quitte la séance à 18h58.

M. NORMAND rappelle son rôle en tant que chef d'établissement notamment à l'égard des projets des années précédentes, et celui de Mme BRIVADIS par son conseil depuis son arrivée.

M. LE GOANVIC, secrétaire général de l'établissement, prend la parole et commence à détailler le projet de budget 2025 envoyé le jeudi 21 novembre 2025 aux membres du conseil d'administration et mis en annexe du procès-verbal. La dotation attribuée au collège s'élève à 114 349 € pour l'année 2025. La partie « Activités pédagogiques » est présentée.

Questions posées par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation en amont du conseil d'administration : *pourrait-on avoir un détail des dépenses prévisionnelles pour la ligne « crédits d'enseignements » ? Certains enseignants font des demandes d'achat de matériel depuis plusieurs années qui ne sont pas acceptées et se demandent comment la somme est répartie.*

Il existe plusieurs types de financement : certains relèvent de la Région et d'autres de l'établissement, souligne M. NORMAND. M. LE GOANVIC donne l'exemple de la demande en EPS l'an dernier. Ces financements rentrent dans le cadre des dossiers d'équipement de la Région. Les crédits d'enseignement sont quant eux globalisés entre le collège et le lycée. M. LACOTTE demande quelles sont les priorités pour l'utilisation des crédits d'enseignement. M. NORMAND remercie en outre le Conseil départemental pour l'équipement de la salle ULIS.

M. LE GOANVIC poursuit la présentation de la partie « Activités pédagogiques ».

M. LACOTTE indique que l'impression à partir d'une clé USB se fait automatiquement en couleur. M. LE GOANVIC note ce souci de paramétrage des copieurs.

La partie « Vie de l'élève » du budget 2025 est ensuite présentée. Madame CANTY demande des précisions sur les lignes « rugby » auxquelles répond M. LE GOANVIC. Il continue la présentation sur la partie « Administration et logistique » qui comporte des lignes budgétaires dont les montants sont surévalués en vue de reconstitués les fonds de roulement. Les parties « Service restauration hébergement » et « Bourses nationales » sont détaillées pour finir.

Le budget est construit de manière raisonnable et prépare le passage au logiciel Opale en termes d'équilibre entre les parties évoquées ci-dessus, selon M. NORMAND.

M. LACOTTE souligne les dépenses énergétiques dues à la vétusté des locaux et des menuiseries notamment. M. NORMAND partage la démarche entreprise au travers du livre blanc par le Conseil départemental, dont parle également Mme DUCROCQ.

M. BEDRINE questionne également sur les panneaux photovoltaïques et rejoint les questions posées par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation en amont du conseil d'administration : *à quoi*

servent les nombreux panneaux solaires installés sur la toiture du Collège ? Nous permettent-elles de réaliser de réelles économies ?

Les recettes générées par les panneaux photovoltaïques sont encaissées directement par le Conseil départemental ; aucune entreprise privée n'intervient.

Le projet de budget 2025 est mis au vote.

VOTE : Nombre de votants : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4) Contrats et conventions

M. LE GOANVIC, secrétaire général de l'établissement, présente aux membres du conseil d'administration les actes suivants qui sont soumis au vote.

- *Adhésion au SM.CAMMI : convention annuelle avec le lycée mutualisateur (lycée hôtelier de Gascogne à Talence) pour la gestion des interventions du service du rectorat auprès des établissements souscripteurs pour un montant de 907 € TTC.*

M. LACOTTE souligne les dépenses annuelles liées à la labellisation « En cuisine » d'ECOCERT et M. LE GOANVIC précise que ces dépenses sont prises en charge par le Conseil départemental.

VOTE : Nombre de votants : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

- *Don à la section rugby accordé par le Comité rugby Dordogne d'un montant de 2 132,85 € pour aider au fonctionnement de la section (déplacements, achats de matériels).*

VOTE : Nombre de votants : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

- *Forfait mobilité durable proposé par le rectorat pour les agents de l'Etat affectés au collège.*

VOTE : Nombre de votants : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

- *Parcours Métamorphose, projet avec l'agence culturelle départementale, avec une classe de 5^e et de 3^e de la cité scolaire.*

VOTE : Nombre de votants : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le règlement intérieur du conseil d'administration est soumis au vote.

VOTE : Nombre de votants : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5) DBM

Aucune DBM n'est à présenter.

6) Informations et questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée à ce moment du conseil d'administration.

En l'absence d'autres interventions et l'ordre du jour étant épuisé, M. NORMAND lève la séance à 19h57.